



## Sécurité sociale et mutuelle des étudiants

L'affiliation à la sécurité sociale est obligatoire pour tous les étudiants de plus de 20 ans et moins de 29 ans au 30 septembre de l'année universitaire en cours, de nationalité française ou ressortissant d'un pays étranger. Vous payez une cotisation de sécurité sociale forfaitaire annuelle dès le 1er octobre de l'année universitaire.

Depuis 2000, le choix d'un centre de sécurité sociale (SMEREP ou LMDE) est obligatoire dès 16 ans. Cela signifie que vous avez la majorité sociale. Vous restez ayant-droit du parent qui vous assure jusqu'à votre 20e anniversaire, mais vous êtes autonome, c'est à dire que vous pouvez percevoir vos prestations sans passer par le centre payeur de votre parent. Ce nouveau statut n'entraîne pas de cotisation supplémentaire pour l'étudiant.

En complément de l'affiliation à la sécurité sociale, l'adhésion à une mutuelle est conseillée mais **facultative**. Pour tout renseignement, adressez-vous à l'une des deux mutuelles étudiantes (voir en bas de la page)

### **La sécurité sociale**

Le régime de sécurité sociale des étudiants accorde aux intéressés le bénéfice des prestations en nature des assurances maladie et maternité (remboursement et prise en charge des frais médicaux et annexes), **durant toute l'année universitaire 2009/2010**, c'est-à-dire du **1er octobre 2009 au 30 septembre 2010**.

Si vous vous affiliez à la sécurité sociale des étudiants pour l'année universitaire 2009/2010, vous devez choisir le centre de sécurité sociale étudiante, **géré** soit par la **LMDE** (centre 601), soit par la **SMEREP** (centre 617), pour le paiement des prestations sociales et l'immatriculation.

**Si vous ne vous affiliez pas à la sécurité sociale étudiante, vous devez impérativement fournir une attestation justifiant de votre couverture sociale jusqu'au 30 septembre 2010 inclu.**

#### **Centre 601 LMDE**

Académie de Versailles  
93699 PANTIN CEDEX  
Téléphone : 32.60 d'îtes "LMDE " (0,15 euros /minute)  
[http://www.lmde.com/lmde/r\\_rorc/index.htm](http://www.lmde.com/lmde/r_rorc/index.htm)

#### **Centre 617 SMEREP**

BP 617  
75662 PARIS CEDEX 14  
téléphone : 01.56.54.36.34  
[www.smerp.fr/centre617/centre617\\_versailles.html](http://www.smerp.fr/centre617/centre617_versailles.html)  
[contact@smerp.fr](mailto:contact@smerp.fr)



## SÉCURITÉ SOCIALE

VOLET 1  
C.P.A.M.



### DECLARATION EN VUE DE L'IMMATRICULATION D'UN ETUDIANT

N° 10547\*01

Articles L 381.4, R 381.5 à R 381.25 du Code de la Sécurité Sociale

<b>RÉSERVÉ C.P.A.M.</b>		C.P.A.M.	N° de document	C.R.A.M.	EEE
RÉGIME PRINCIPAL			Date d'effet		
C.P.A.M. Affiliation		C.P.A.M. Prestataire		Centre de paiement	

  

<b>DEMANDEUR</b>	
<b>IDENTITÉ</b>	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input checked="" type="checkbox"/> Mademoiselle
Nom de naissance	MARTIN
Prénoms	Aurélië
Nom d'usage	
Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin <input checked="" type="checkbox"/> Féminin
Nationalité	<input checked="" type="checkbox"/> française <input type="checkbox"/> EEE (préciser) <input type="checkbox"/> Autre
Date de naissance	03/05/89
Commune de naissance	LILLE
N° départ.	59
N° Commune ou pays de naissance	

  

<b>RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS</b>	
* ASSURÉ NÉ DANS UN TOM OU A L'ÉTRANGER (qu'il s'agisse de personne de nationalité française ou étrangère)	
Pays de naissance	Commune
Nom de naissance du père	1 <sup>er</sup> prénom
Nom de naissance de la mère	1 <sup>er</sup> prénom
* RESSORTISSANT DE L'E.E.E. (cf. notice) Préciser (le cas échéant) son numéro d'immatriculation dans son pays de nationalité	
* RESSORTISSANT D'UN PAYS HORS E.E.E. (cf. notice) <input type="checkbox"/> certificat de résidence 1) <input type="checkbox"/> carte de séjour mention "étudiant" 1) <input type="checkbox"/> récépissé de demande de renouvellement 1) <input type="checkbox"/> Autres : Andorran, monégasque 1)	
1) Date de fin de validité	

  

<b>ADRESSE</b>	
(éléments d'adresse complémentaires : villa, lieu-dit, lotissement, cité, résidence, bâtiment, escalier, étage)	
N°	6
Voie	RUE DE LA BUFFA
(R rue, BD boulevard, AV avenue, PL place, SQ square, CH chemin)	
Commune	LILLE
Code postal	59000

  

1	Avez-vous déjà été immatriculé à un régime de sécurité sociale	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2	Si oui, n° d'immatriculation	2890559067323   21 Caisse d'affiliation
3	Bénéficiez-vous des prestations d'un régime de sécurité sociale ?	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4	Si oui, précisez	à titre d'ayant droit d'un salarié <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5		à titre personnel, en raison d'une activité professionnelle permanente <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
6		à titre d'étudiant <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
		Si oui : indiquez l'autre établissement fréquenté (fournir)
	l'attestation d'inscription de l'année en cours)	
	Si vous avez plus de 28 ans au 1 <sup>er</sup> octobre de l'année considérée, quelles sont les raisons de la prolongation de vos études ? (fournir les justifications demandées dans la notice)	
7	Précisez obligatoirement la section locale universitaire choisie pour le règlement de vos prestations de sécurité sociale	
	A LILLE Le 6/07/2007	

  

<b>A REMPLIR PAR LE SECRÉTARIAT DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	
N° dossier de l'étudiant	à compter du
Enseignement suivi	A le
Date d'inscription	Cachet de l'établissement
Cotisation acquittée le	Signature du responsable de l'établissement
Relevé nominatif du	
Envoyé à la Caisse de	
A la date du	

CACHET A REPORTER SUR LE VOLET 3



**l'Assurance  
Maladie**

## RÈGLES D'AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

PROFESSION DU PARENT dont dépend l'étudiant pour sa Sécurité Sociale	TRANCHE D'ÂGE	16/20 ans	20/21 ans	21/28 ans	+ de 28 ans report possible si :
		Né(e) entre le 01/10/89 et le 30/09/93	Né(e) entre le 01/10/88 et le 30/09/89	Né(e) entre le 01/10/80 et le 30/09/88	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Études doctorales : 4 ans (si inscrit(e) en doctorat avant 28 ans)</li> <li>■ Médecine - Pharmacie 6<sup>e</sup> année : 1 an</li> <li>■ Motif médical : sur accord du service médical de la CPAM...</li> </ul>
<b>SALARIÉS &amp; ASSIMILÉS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Salarié du secteur privé</li> <li>■ Fonctionnaire de l'État, ouvrier d'État</li> <li>■ Salarié agricole ou exploitant agricole</li> <li>■ Praticien conventionné (Sauf option profession libérale)</li> <li>■ Agent des collectivités locales</li> <li>■ Artistes et auteurs</li> </ul>	<b>SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE OBLIGATOIRE ET GRATUITE</b>	<b>SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE OBLIGATOIRE ET PAYANTE</b>	<b>SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE OBLIGATOIRE ET PAYANTE</b>	<b>SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE OBLIGATOIRE ET PAYANTE</b>	<b>QUELQUES CAS PARTICULIERS :</b> Pour tous les cas particuliers vous devez présenter un justificatif de votre situation : attestation de la caisse de Sécurité sociale qui le couvre actuellement, contrat(s) de travail, Carte Européenne d'Assurance maladie ou de son attestation provisoire...
<b>TRAVAILLEURS NON SALARIÉS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commerçant</li> <li>■ Artisan</li> <li>■ Profession libérale (Travailleur non salarié, non agricole)</li> </ul>					
<b>RÉGIMES SPÉCIFIQUES :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Militaire</li> <li>■ Agent EDF / GDF / RATP</li> <li>■ Personnel des mines</li> <li>■ Clerc &amp; employé de notaire</li> <li>■ Chambre de Commerce &amp; d'Industrie de Paris</li> <li>■ Sénat</li> </ul>	<b>COUVERT(E) PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE DES PARENTS</b>	<b>COUVERT(E) PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE DES PARENTS</b>	Cotisation fixée par arrêté ministériel et payable à l'URSSAF via votre établissement d'enseignement supérieur (192 € en 2007-2008)  <b>GRATUITE SI BOURSIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	Cotisation fixée par arrêté ministériel et payable à l'URSSAF via votre établissement d'enseignement supérieur (192 € en 2007-2008)  <b>GRATUITE SI BOURSIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>BOURSIER</b> : l'affiliation reste obligatoire et gratuite sur présentation de la notification du CROUS.</li> <li>■ <b>SALARIÉ</b> : pas d'affiliation si et seulement si l'étudiant travaille régulièrement tout au long de l'année universitaire plus de 60 h par mois ou 120 h par trimestre.</li> <li>■ <b>PARENTS AGENTS DE LA SNCF</b> : l'étudiant reste couvert par leur Sécurité sociale jusqu'à 28 ans.</li> <li>■ <b>ÉTUDIANT ÉTRANGER ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE) ET SUISSE</b> : pas d'affiliation si l'étudiant est titulaire pour toute l'année universitaire soit d'une Carte Européenne d'Assurance maladie ou de son attestation provisoire, soit d'une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires.</li> <li>■ <b>ÉTUDIANT ÉTRANGER HORS EEE &amp; SUISSE</b> : l'affiliation est obligatoire et payante, sauf pour les étudiants boursiers du Gouvernement français.</li> <li>■ <b>MARIÉ, CONCUBIN, PACSÉ</b> : si le conjoint, concubin ou le partenaire d'un PaCS est étudiant, l'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale est obligatoire ; si le conjoint, concubin ou partenaire d'un PaCS est salarié, il le couvre.</li> <li>■ <b>CMU</b> : l'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale est obligatoire pour les moins de 28 ans.</li> </ul>
<b>AUTRES RÉGIMES SPÉCIFIQUES :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Marine marchande</li> <li>■ Port Autonome de Bordeaux</li> <li>■ Théâtre National de l'Opéra</li> <li>■ Comédie Française</li> <li>■ Fonctionnaire international (ONU...)</li> <li>■ Assemblée Nationale</li> </ul>					

La Mutualité des Étudiants - L'ADIE - mutuelle n° 431 791 672, soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité. Ce document n'a pas de valeur contractuelle - 0801